



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du : Mardi 09 septembre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

La Commission rappelle que pour débiter le championnat les clubs doivent être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la Ligue.

A défaut, la Commission prendre toutes les mesures à l'encontre des clubs concernés.

R1 Elite

53392798 – AMICALE RATP DOM TOM 1 / BRETONS PARIS 1 du 27/09/2025

Courriel du Responsable du pôle Sports et Evénementiels du parc de Choisy / Paris - Val-de-Marne du 09/09/2025 informant de l'indisponibilité de tous les terrains du parc du 24 au 28 septembre 2025 en raison de l'organisation des championnats d'Europe de Flag Football.

La Commission demande

- Au club de l'AMICALE RATP DOM TOM s'il peut proposer un autre terrain pour accueillir ce match ;
- au club des BRETONS DE PARIS s'il peut recevoir ce match sur ses installations ;
-

Réponse souhaitée pour la réunion du 23/09/2025.

En cas d'impossibilité, le match sera reporté à une date ultérieure.

R1 Poule B

53393875 – ENT EXPOGRAPH TROPICAL 1 / CHATELET AS FC 1 du 27/09/2025

Courriel du Responsable du pôle Sports et Evénementiels du parc de Choisy / Paris - Val-de-Marne du 09/09/2025 informant de l'indisponibilité de tous les terrains du parc du 24 au 28 septembre 2025 en raison de l'organisation des championnats d'Europe de Flag Football.

La Commission demande

- Au club de l'ENTENTE EXPROGRAPH TROPICAL s'il peut proposer un autre terrain pour accueillir ce match ;
- au club de CHATELET AS FC s'il peut recevoir ce match sur ses installations ;

Réponse souhaitée pour la réunion du 23/09/2025.

En cas d'impossibilité, le match sera reporté à une date ultérieure.

R2 Poule A

53394092 – ORRANGE ISSY 3 / REUNIONAIS VAL D'ORGE du 13/09/2025

Courriel de ORANGE demandant le report de ce match.

A la vue du délai de prévenance la Commission entérine le match à 17h au Stade Paul Faber.

R2 Poule D

53394759 – CONSEIL GENERAL 92 2 / ST DENIS CHICKEN STREET 1 du 13/09/2025

Courriel de ST DENIS CHICKEN STREET demandant le report du match, car ses licences n'ont pas été validées.

Vu le motif, la Commission émet un avis défavorable et maintient le match à la date prévue.

R2 Poule B

53394579 – STE GENEVIEVE ASL 1 / WAYWOUYWEAR FC 1 du 13/09/2025

Courriel de WAYWOUYWEAR demandant le report du match, car ses licences n'ont pas été validées.

Vu le motif, la Commission émet un avis défavorable et maintient le match à la date prévue.

53394587 – WAYWOUYWEAR 1 / CHATELET AS FC 2 du 27/09/2025

Courriel du Responsable du pôle Sports et Evénementiels du parc de Choisy / Paris - Val-de-Marne du 09/09/2025 informant de l'indisponibilité de tous les terrains du parc du 24 au 28 septembre 2025 en raison de l'organisation des championnats d'Europe de Flag Football.

La Commission demande

- Au club de WAYWOUYWEAR s'il peut proposer un autre terrain pour accueillir ce match ;
- au club de CHATELET AS FC s'il peut recevoir ce match sur ses installations ;

Réponse souhaitée pour la réunion du 23/09/2025.

En cas d'impossibilité, le match sera reporté à une date ultérieure.

R2 Poule C

Courriel de ST DENIS RC - 536214

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI MATIN - PHASE 1

53450145 – INSEE PARIS CLUB / PWC FC du 13/09/2025

Courriel de PWC demandant le report de ce match.

Vu le motif, la Commission émet un avis défavorable et maintient le match à la date prévue.